

LES RÉSERVES DE N'DÉLÉ (Oubangui-Chari)

On sait qu'en novembre 1933 une conférence internationale fut réunie à Londres en vue de sauvegarder la faune et la flore d'Afrique. Cette conférence aboutit à une convention, signée par les hauts parties contractantes et qui définissait les termes de :

- 1) Réserve naturelle intégrale ;
- 2) Parc national ;
- 3) Réserve partielle (flore ou faune).

Nous ne reviendrons pas sur ces définitions, invitant le lecteur à se reporter à l'article magistral de M. le Directeur Ph. GUINIER, « La protection de la nature », paru en 1953, dans la *Revue Forestière Française* (T. V, p. 500 et suiv.).

Les territoires français ne furent pas les derniers à se préoccuper de la question. A Madagascar, sous la pression du Museum National d'Histoire Naturelle et l'impulsion de M. le Prof. HUMBERT, de nombreuses et grandes réserves se constituaient, certaines à peine encore explorées à l'heure actuelle. En Afrique Equatoriale Française, pays du gros gibier, c'est la protection de la faune qui incita tout d'abord les autorités à agir. Et c'est ainsi que dès 1935 fut créée en Oubangui-Chari, près de N'Délé, sur la proposition de M. Saint-Floris, une réserve encore mal définie, mais dont le but était avant tout d'assurer la reconstitution d'une population de rhinocéros noir, menacée d'extinction complète. Nous verrons plus loin que ce but a été atteint.

Lorsque le Service des Eaux et Forêts de l'A.E.F. put, après des luttes épiques, être organisé sur des bases rationnelles et lorsque les questions de chasse lui furent enfin confiées, il songea tout de suite à aménager d'une façon définitive la réserve de N'Délé, en s'inspirant précisément des directives de la Convention internationale de Londres. Il délégua sur place un officier plein d'allant, le très regretté camarade Henri HEITZ, avec mission de délimiter une *réserve naturelle intégrale*, au centre d'un *parc national*, lui-même flanqué de *réserves partielles de faune*. La protection devait ainsi aller concentriquement en augmentant. Aidé de l'Administrateur BLANCOU qui, depuis plusieurs années, veillait avec beaucoup d'intelligence sur la réserve provisoire, HEITZ remplit pleinement sa mission ; et le croquis joint au présent article montre les dispositions qu'il fut amené à prendre, étant entendu qu'il devait, dans la mesure du possible, s'appuyer sur des limites naturelles.

Étudions maintenant un peu plus en détail ces différentes réserves à la lumière de renseignements récents, qui nous ont été obligeamment communiqués par le lieutenant-colonel BOURGOIN, Inspecteur général des Chasses au Service central des Eaux et Forêts de la F.O.M.

La réserve naturelle de la Vassaka-Bolo (150 000 ha) et le parc national du Bamingui-Bangoran (1 000 000 ha) ont été officiellement créés, sur la proposition du Service des Eaux et Forêts de l'A.E.F., par arrêtés du Gouverneur Général en date du 27 juillet 1940. Ces arrêtés n'ont cependant pas encore été confirmés par décrets, qui ne pourront intervenir que lorsque la loi sur les réserves aura été votée et promulguée.

La réserve intégrale et le parc ne forment qu'un bloc, la première étant située, ainsi qu'il a été dit, sensiblement au centre du parc. Ils se trouvent à cheval sur le 8° lat. N et le 20° long. E., au S.-O. de l'agglomération de N'Délé.

Depuis leur mise en défens, non seulement la faune s'est considérablement enrichie, mais également la végétation forestière, autrefois systématiquement brûlée par les feux de brousse annuels. A l'heure actuelle, ces plaines légèrement ondulées se présentent sous la forme de savanes, très boisées en certains points, moins en d'autres, avec alternance de prairies découvertes près des cours d'eau importants, de clairières latéritiques et aussi de forêts sèches parfois très denses (*Anogeissus et Isoberlinia*).

Toute la faune soudano-guinéenne y est représentée: éléphants, hippopotames, rhinocéros noirs, girafes, buffles, élans de Derby, hippotragues, grands cobs (waterbucks), cobs de Buffon et des roseaux, bubales, damalisques, guibs, ourébis, céphalophes, phacochères, potamochères, lions, panthères, hyènes, cynhyènes, chacals, petits carnivores, cynocéphales, cercopithèques, cercocèbes, colobes, galagos, oryctéropes, pangolins, porcs-épics, aulacodes, rongeurs, insectivores, chiroptères.

On estime qu'il y existe environ 300 éléphants qui, en saison sèche, semblent se réfugier dans la réserve intégrale, plus densément boisée.

Les oiseaux sont aussi variés proportionnellement que les mammifères et se tiennent surtout le long des cours d'eau.

Les seules absences notables sont le grand koudou, le situtunga, l'oréotrague, le guépard et, dans les cours d'eau, le lamantin. Le gorille et le chimpanzé n'y figurent pas non plus bien entendu, puisque ce sont des hôtes de la grande forêt ombrophyle.

Quant au rhinocéros noir, dont on craignait en 1925 la disparition complète, il est représenté actuellement par un millier d'individus, répartis entre l'Afrique Equatoriale Française et le Cameroun à hauteur des 8° et 9° parallèles.

Le parc national du Bamingui-Bangoran est flanqué de 3 réserves de faune :

- 1) La réserve de la Miaméré-Niadiki, au Nord-Est (250 000 ha) ;
- 2) La réserve du Koukourou-Bamingui, au Sud-Est (150 000 ha) ;
- 3) La réserve du Gribingui-Bamingui, au Sud-Ouest (500 000 ha).

Dans ces réserves, la chasse est totalement interdite ; mais la circulation, la récolte des fruits sauvages, du miel et de la cire, la pêche, le pâturage sont autorisés sous certaines réserves ; le port de toute arme de chasse européenne ou indigène est assimilé à un délit ; les feux de brousse sont interdits sans une autorisation écrite de l'Inspection des Chasses ; aucun nouveau village ne peut s'installer sans autorisation spéciale et l'on ne doit pas y octroyer de concessions. Il semble que certaines parties d'entre elles pourraient être aujourd'hui transformées en simples réserves de chasse, ce qui permettrait l'abattage annuel de quelques éléphants et le refoulement de leurs congénères vers le parc, loin de la route et des villages, dans les cultures desquels ils causent des dégâts pendant la saison des pluies.

A noter que dans la première de ces réserves, celle de la Miaméré-Niadiki, la végétation présente un type de plus en plus soudanais à mesure que l'on se dirige vers le Nord. L'ensemble est donc peu boisé. Il existe cependant dans le Sud des galeries forestières assez larges et surtout un véritable massif de forêt dense et humide à *Elæis*, absolument inattendu dans cette région et d'un grand intérêt phytogéographique. La faune y a un caractère plus soudanais que guinéen, comme il se doit d'après la latitude : girafes, buffles, élans, hippotragues, bubales, tous les cobs sont particulièrement représentés, ainsi que les éléphants, les rhinocéros et les lions ; l'hippopotame existe seulement dans le Bangoran, en bordure du parc ; les cynocéphales sont trop nombreux.

Il serait souhaitable que l'augmentation du nombre des biologistes venant sur place assure l'étude approfondie du parc, de la réserve intégrale et des réserves de faune adjacentes, dans des conditions analogues à celles pratiquées au Congo Belge par exemple.

Il faudrait aussi qu'un Conservateur européen puisse consacrer toute son activité à cet ensemble de plus de 2 000 000 ha, de façon à ce que, avec la collaboration d'un nombre plus élevé de gardes africains (30 au lieu de 15), la surveillance en soit définitivement et complètement assurée.

Il serait nécessaire enfin qu'un nouvel effort en personnel et en moyens matériels permette l'ouverture, par des procédés mécaniques, de voies de pénétration et de visite, puis l'installation de quelques campements confortables dans le parc, de manière à favoriser un mouvement touristique qui pourrait devenir rapidement très important.

L. DUPLAQUET.